

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS, Maire de THONAC.

Date de Convocation : 06.03.2024

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU (sorti de la salle), M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL, M. CULINE Sébastien, M. Alain MIDDEGAELS, M. Cyril CERF, ~~Mme Claudine LAWARREE MALOYER~~, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents :

Étaient Absents excusés : Mme Claudine LAWARREE MALOYER ayant donné procuration à M. Christian GARRABOS.

Secrétaire de séance : M. Harold ECLAIRCY

OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION « CHEMINS RURAUX »

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Il est apparu au fil du temps, qu'il y a lieu de créer une commission chargée de l'étude des chemins ruraux.

En effet, pléthore de chemins sont à « l'abandon », méconnus ou enfouis sous la végétation, et il y a lieu de procéder à un répertoriage précis.

A l'issue de cette action, la commission devra proposer au Conseil municipal les actions suivantes :

- Modification,
- Classement,
- Déclassement,
- Cession et/ou rétrocession,
- Echanges

desdits chemins ruraux.

Le conseil municipal statuera en son temps et de manière collégiale, sur le devenir de tous les chemins ruraux ainsi répertoriés, à l'issue d'une enquête publique.

Après appel à candidatures, tous les membres du Conseil Municipal souhaitent intégrer cette commission,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal désigne au sein de la commission « chemins ruraux » :

- L'ensemble des membres du conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Thonac, le 15/03/2024

Le Maire,
Christian GARRABOS

